



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 99934

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le mécénat culturel qui constitue une véritable source de financement pour l'acquisition des oeuvres d'art. Elle souhaite savoir quels sont les avantages fiscaux et autres que peuvent en retirer les donateurs et le montant des donations pour les musées de France.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99934

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1394

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)